



ARRETE N°2026/269

Portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public et portant interdiction de circulation Rue Saint Jacques.

56 Rue Victor Hugo
BP 14
08500 REVIN
Tél : 03 24 41 55 65
Fax : 03 24 40 28 99

Le Maire de la Ville de REVIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu les articles L 411-1 à 411-5 du Code de la route,
Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la Signalisation,
Vu l'article L 113-1 du Code de la voirie routière,
Vu l'arrêté municipal n° 26/139 du 05/05/2026,
Vu l'article R 610 du Code Pénal,
Vu la demande en date du 11/09/2026 de l'entreprise EIRL Noel Jérôme Placo pour le compte du Madame HALIN,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation des véhicules Rue Saint Jacques afin de mener à bien des travaux d'isolation,

ARRETE

ARTICLE 1°: Le stationnement sera interdit sur deux emplacements de véhicules rue Saint Jacques face au numéro 41
Période : Du 10/09/2026 au 10/10/2026.

ARTICLE 2 : Le requérant est autorisé à occuper une partie du domaine public. Il devra respecter le stationnement alterné face ou vis-à-vis du numéro 41.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des services ; Monsieur le Directeur des services techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ; Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ; l'entreprise chargée des travaux
Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation pour information est adressée à : Monsieur le Commandant du S.D.I.S.

ARTICLE 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons En Champagne :
- Par courrier : Tribunal Administratif de Châlons En Champagne, 25 rue du Lycée 51000 Châlons En Champagne
- Ou par voie dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait à REVIN, le 11 septembre 2026
Signé Le Maire

Cédric JAGIELSKI

